

COMPTES RENDUS SOMMAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNI LE 31 MARS 2009

L'an deux mil neuf, le trente et un mars, à vingt heures quarante-cinq, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, Etaient présents : M. LAVERIE Raoul, Maire, Mme EBERHARDT Josiane, M. GALY Philippe, M. GRASSET Jean-Paul, M. CLAUSIER Philippe M. BOURDAIS Frédéric, Mme JAUBERT Stéphanie, M. DEBUCHY Georges, Mme RICCI Corinne, M. DUDRAGNE Jean-Luc, Mme HODISTER Martine, Mme MAREIGNER Muriel, M. HAMELIN Bernard, M. LONGHI Michel.

Etait absente excusée :

- Mme DE LA TULLAYE Patricia ayant donné pouvoir à Mme EBERHARDT Josiane

ORDRE DU JOUR :

VOTE DES QUATRE TAXES

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE DE MAINTENIR les taux d'imposition comme suit :

	TAUX
TAXE HABITATION	9.00 %
TAXE FONCIERE PB	22.94 %
TAXE FONCIERE PNB	45.00 %
TAXE PROF.	13.48 %

TOTAL PRODUIT FISCAL A INSCRIRE AU BUDGET PRIMITIF 2009 : 273653 €.

BUDGET PRIMITIF 2009 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE le budget primitif 2009 de la commune qui s'équilibre comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
Section de fonctionnement	531 500 €	531 500 €
Section d'investissement	164 300 €	164 300 €

EXTENSION DE LA REGIE DE RECETTES

Le conseil municipal, par 14 voix pour, 1 abstention (M. HAMELIN) DECIDE D'étendre la régie de recettes aux produits liés aux manifestations sportives et culturelles.

CREATION DE POSTES

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE la création de deux postes de :

- 1 adjoint des services techniques à temps incomplet,
- 1 animateur vacataire.

SERVICE MUNICIPAL DE L'EAU

COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Le conseil municipal, par 14 voix pour, 1 non participation au vote, APPROUVE le compte administratif 2008 du service municipal de l'eau dont les résultats sont les suivants :

EXCEDENT D'EXPLOITATION :	45 337.33 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT :	39 598.61 €

COMPTE DE GESTION 2008 :

Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2008 du service municipal de l'eau dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif du même exercice.

AFFECTATION DES RESULTATS 2008 :

Le conseil municipal, à l'unanimité, AFFECTE la totalité de l'excédent de la section d'exploitation 2008 à la section d'exploitation du budget 2009 et l'excédent de la section d'investissement 2008 à la section d'investissement du budget 2009 du service municipal de l'eau.

REVALORISATION DU TARIF EAU :

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de porter à 1.05 € le tarif de l'eau (part communale) à compter du 1^{er} avril 2009.

BUDGET UNIQUE DE L'EXERCICE 2009 :

Le conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE le budget 2009 du service municipal de l'eau qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION :	140 960 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	56 140 €

URBANISME :

Le conseil municipal, à l'unanimité, ANNULE ET REMPLACE la délibération du 29 janvier 2009 relative à l'instruction de certaines demandes d'occupation du sol. A compter du 1^{er} avril 2009 seule l'instruction des certificats d'urbanisme 2^e alinéa pour les opérations groupées de plus de 10 logements et les permis de construire pour ces mêmes opérations seront instruites par les services de la Direction Départementale de l'Equipeement - Subdivision de Coulommiers.

MOTION SUR LE DEVENIR DE LA PROPRIETE UGECAM :

Le conseil municipal, à l'unanimité, exprime son mécontentement quant aux prix de mise en vente de cette propriété, trois fois plus élevés que ceux estimés par les services des Domaines. Cette surévaluation risque à terme de décourager d'éventuels acquéreurs et d'entraîner une détérioration de ces bâtiments qui sont déjà vacants depuis deux ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 15.